

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

ARTICLE 1 : DEFINITIONS.

- **Médiation des litiges de la consommation** : un processus de médiation conventionnelle, tel que défini à l'article 21 de la loi no 95-125 du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et de la procédure civile, pénale et administrative ou un autre processus de médiation conventionnelle prévu par la loi.

- **Médiateur de la consommation** : la personne physique ou la personne morale accomplissant une mission de médiation conventionnelle.

- **CGU** : Conditions générales d'utilisation

- **Textes en vigueur** : Ensembles des textes législatifs européens et français en vigueur, dont notamment : La directive Européenne 2013/11/UE du 21 mai 2013, relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation. L'ordonnance n°2015-1033 du 20 Août 2015. Son décret d'application n°2015-1382 du 30 octobre 2015, relatif à la médiation des litiges de la consommation. Cette liste est non exhaustive. (Voir ARTICLE 2)

- **Contrat de prestation de services** : tout contrat ayant pour objet la fourniture d'un service par le professionnel en contrepartie duquel le consommateur s'engage à payer le prix.

- **Utilisateur** : Se dit du visiteur d'un des sites internet de l'AM qui visite ou utilise l'interface. Cette personne peut être un consommateur ou un professionnel.

- **Contrat de vente** : tout contrat au sens de l'article 1582 du code civil, ainsi que tout contrat ayant à la fois pour objet la vente d'un bien et la fourniture d'un service, conclu entre un professionnel et un consommateur.

- **Consommateur** : Toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

- **Litige** : un litige de nature contractuelle entre un consommateur et un professionnel portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de services, lorsqu'au moment de sa conclusion, le consommateur réside dans le même Etat membre que celui du lieu d'établissement du professionnel.

- **Litige transfrontalier** : un litige de nature contractuelle entre un consommateur et un professionnel portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de services, lorsqu'au moment de sa conclusion le consommateur réside dans un Etat membre autre que celui du lieu d'établissement du professionnel.

- **LRAR ou LR+AR** : Lettre recommandée avec accusé de réception.

- **Partenaire(s)** : Se dit de l'ensemble des professionnels (par exemple : médiateurs, avocats, etc.) susceptibles d'intervenir dans le déroulement d'un dossier.

- **Parties** : Les parties sont constituées du client et de l'AM.

- **Interface** : Ensemble des pages internet et outils numériques de l'AM utilisé par le consommateur.

- **Professionnel** : Toute personne physique ou toute personne morale, qu'elle soit publique ou privée, qui agit, y compris par l'intermédiaire d'une personne agissant en son nom ou pour son compte, aux fins d'entrer dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

- **Autorité de médiation (AM)**: Autorité à laquelle la partie signataire fait confiance pour réaliser toutes les médiations nécessaires. Ce rôle est exercé par le Cabinet Luc WEGELIN gestionnaire de la marque Jhumanise®. Siège social au 140 rue Louis Becker 69100 VILLEURBANNE - SIRET 305 287 971 00058 - Code APE: 8291Z - N°TVA FR13305287971.

- **REL** : Règlement extrajudiciaire des litiges

- **Réclamation(s)** : Réclamations commerciales entre le professionnel et un consommateur ne donnant pas lieu à un litige nécessitant l'intervention d'un tiers extérieur comme un médiateur. L'interface de l'AM permettra au professionnel si son abonnement le permet, de gérer par lui-même ces réclamations.

- **RLL** : Règlement des litiges en ligne (Voir article 4)

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS ET CADRE LÉGAL

En utilisant cette interface le consommateur accepte l'ensemble des textes en vigueur dont voici quelques articles.

ORDONNANCE N° 2015-1033 DU 20 AOÛT 2015 :

Art. L. 151-2. – La médiation de la consommation s'applique à un litige national ou transfrontalier entre un consommateur et un professionnel. Elle est régie par les dispositions du présent titre ainsi que, dans la mesure où elles ne leur sont pas contraires, par celles du chapitre Ier du titre II de la loi du 8 février 1995 mentionnée à l'article L. 151-1.

Art. L. 152-1. – Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

Art. L. 152-2. – Un litige ne peut être examiné par le médiateur de la consommation lorsque:

- a) Le consommateur ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès du professionnel par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans le contrat;
- b) La demande est manifestement infondée ou abusive;
- c) Le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal;
- d) Le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel;
- e) Le litige n'entre pas dans son champ de compétence.

Le consommateur est informé par le médiateur, dans un délai de trois semaines à compter de la réception de son dossier, du rejet de sa demande de médiation.

Art. L. 156-1. – Tout professionnel communique au consommateur, selon des modalités fixées par décret pris en Conseil d'Etat, les coordonnées du ou des médiateurs compétents dont il relève. Le professionnel est également tenu de fournir cette même information au consommateur, dès lors qu'un litige n'a pas pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement introduite auprès de ses services.

Art. L. 156-2. – Le cas échéant, il informe en outre le consommateur des dispositions prises pour mettre en œuvre l'article 14 du règlement (UE) no 524/2013 du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2013 relatif au règlement en ligne des litiges de consommation et modifiant le règlement (CE) no 2006/2004 et la directive 2009/22/CE.

REGLEMENT EUROPEEN N°524/2013 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 21 MAI 2013 RELATIF AU REGLEMENT EN LIGNE DES LITIGES DE CONSOMMATION.

Extrait (30) : [...] avant que le consommateur ne soit lié par le contrat, le professionnel doit l'informer de la possibilité de recourir à une procédure extrajudiciaire de plainte et de recours à laquelle le professionnel est soumis et des modalités d'accès à celle-ci. [...]

Extrait de l'article 14 : Information des consommateurs

1. Les professionnels établis dans l'union [...] incluent, sur leur site internet, un lien électronique vers la plateforme de RLL. Ce lien est aisément accessible aux consommateurs. Les professionnels [...] indiquent aussi leur adresse électronique.
2. [...] Ces informations sont aussi fournies, le cas échéant, dans les conditions générales applicables aux contrats de vente et de service en ligne. [...]

Toute demande de médiation ne respectant pas le cadre légal sera refusée conformément à l'article 152-2 du code de la consommation.

Une médiation étant bien moins éprouvante, longue et coûteuse qu'une procédure judiciaire, le client s'engage en signant cette adhésion, à encourager tous les REL et/ou RLL nécessaires qu'ils soient ou non initiés par lui.

ARTICLE 3 : NATURE ET OBJECTIF.

Le présent contrat est conclu dans l'objectif qui suit :

Assurer un accès à des moyens simples, efficaces, rapides et peu onéreux de résolution extrajudiciaire des litiges nationaux et transfrontaliers résultant de la vente de marchandises ou de la prestation de services. Ce service profite aux consommateurs et donc renforce leur confiance dans le marché. Cet accès doit valoir aussi bien pour les transactions en ligne que pour les transactions hors ligne. Le consommateur comprend que cette interface Jhumanise n'est pas un service de médiation à la consommation au sens de l'Art L615-1 du code de la consommation.

ARTICLE 4 : QUE COMPREND LA PRESTATION "REGLEMENT DES LITIGES EN LIGNE" (RLL) ?

Cette prestation s'entend d'un règlement extrajudiciaire des litiges à distance par voies téléphoniques, numériques (comme internet) ou postales. Elle n'inclut aucune médiation "conventionnelle" physique ni aucun rendez-vous.

ARTICLE 5 : TARIFS ET PRESTATIONS.

L'ensemble des prestations fournis par l'AM sur son interface sont gratuites dans la mesure où celles-ci ont été au préalable acceptées et réglées par le professionnel concerné. Si la ou les prestations n'ont pas été réglées par le professionnel, le consommateur ne pourra pas reprocher à l'AM le non accès à son interface pour ce professionnel.

Selon le point C du Chapitre III - Art. L. 153-1 de l'ordonnance n°2015-1033 du 20 août 2015, l'AM n'a pas un objectif de résultat. L'ensemble des prestations de l'interface de l'AM étant gratuites, le consommateur reconnaît qu'elle n'a aucune obligation, ni engagement envers lui.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES DU CONSOMMATEUR.

Le consommateur s'engage à respecter les consignes préconisées par l'AM dans le processus de résolution extrajudiciaire des litiges et dans la communication nécessaire à cette démarche, qu'elle soit préventive ou pendant un REL. Si le consommateur ou le professionnel ne respecte pas ces consignes, l'AM ou le médiateur pourra mettre fin à tout moment à la médiation. L'utilisateur en validant ce contrat d'utilisation certifiée s'inscrit uniquement au titre de consommateur. Il s'engage à avoir une attitude respectueuse et posée vis-à-vis des professionnels et de tous ses interlocuteurs. Le consommateur accepte que ses dossiers seront traités uniquement via une interface en ligne. Les médiateurs pourront tout de même s'ils le souhaitent, contacter le consommateur sur les numéros de téléphone que le consommateur aura fournis.

ARTICLE 7 : NON RESPECT DES OBLIGATIONS DU CONSOMMATEUR.

En cas de non respect des obligations contractuelles du consommateur, l'autorité de médiation décline toute responsabilité quant aux procédures, litiges ou dommages et intérêts que pourrait entraîner ce non respect. L'autorité de médiation se réserve le droit de rompre le présent engagement et l'accès à l'interface au consommateur sans justification.

ARTICLE 8 : MISE A JOUR DU PRESENT CGU.

L'AM se réserve le droit de faire évoluer les CGU à sa convenance. Elle aura pour seule obligation de rendre accessible sur son site une nouvelle copie.

ARTICLE 9 : MODALITES DE RESILIATION.

Le consommateur peut à tout moment résilier son compte en ligne. Il aura pour seule obligation de clôturer définitivement tous ses dossiers en cours avant toute résiliation.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION OU REFUS D'ADHESION.

L'AM se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute inscription dans un délai de trente (30) jours à compter de l'ouverture du compte. Passé ce délai, le compte est considéré comme accepté.

ARTICLE 11 : LITIGE.

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige qui pourrait survenir dans le cadre du présent contrat. Les parties conviennent que si un différend intervient concernant l'objet de ce contrat ou de l'une de ces dispositions, elles auront recours à un médiateur, pour ses garanties d'indépendance, de neutralité et d'impartialité. Dans le cas où, avant de recourir

à la médiation, l'une d'entre elles se sentirait contrainte d'engager une procédure judiciaire, elle laisse au juge le soin de décider de l'opportunité de cette médiation, selon le caractère réel de l'urgence d'une décision de son Tribunal (notamment en référé), de sorte qu'aucune partie, même appelée éventuellement en cause, ne puisse être lésée. En cas de désaccord persistant, le Tribunal de commerce de Lyon sera seul compétent et le droit français seul applicable.

ARTICLE 12 : MISSION.

Le consommateur autorise l'AM et ses partenaires à effectuer tous les contacts, négociations et démarches nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

ARTICLE 13 : CONFIDENTIALITE ET ADHESION.

L'AM s'engage à la plus stricte confidentialité concernant l'ensemble des informations, situations et identités de ses dossiers traités.

L'AM et ses partenaires s'engagent à une confidentialité totale et au secret professionnel sur les problèmes internes pouvant survenir. Le consommateur reconnaît à l'AM et à ses partenaires leur neutralité, leur indépendance et leur impartialité dans leurs missions et ne les remet pas en cause. Le consommateur s'engage à garder confidentiel toutes les conversations qu'il aura lors des réclamations et des médiations. La violation de cette confidentialité pourra entraîner des poursuites. Le consommateur admet qu'il devra apporter la preuve de l'identité de la personne (morale ou physique) ayant violé cette confidentialité avant toute accusation. L'AM ne saurait être tenue pour responsable si des conversations viendraient à être rendues publiques à cause du professionnel, des collaborateurs du professionnel ou du consommateur lui-même.

ARTICLE 14 : CODE D'ETHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

L'AM s'engage à respecter le code d'éthique et de déontologie de la profession des médiateurs disponible à cette adresse : <http://deontologie.jhumanise.fr>

ARTICLE 15 : DONNEES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Lors de son inscription et de l'ouverture d'un compte, le consommateur s'engage à fournir de manière loyale à l'AM des données exactes et complètes (nom, prénom, adresse, adresse email, téléphone) qui ne portent pas atteinte, à quelque titre que ce soit, aux droits de tiers, quels qu'ils soient. Le consommateur s'engage à fournir des informations vraies, sincères, complètes et toujours à jour. Le consommateur atteste être majeur et avoir la pleine capacité de ses droits avant son inscription.

La création d'un compte nécessite de fournir une adresse de courrier électronique valide.

Dans l'hypothèse où le consommateur fournirait des informations fausses, inexactes, périmées, incomplètes, trompeuses, obsolètes, ne permettant pas la fourniture des prestations dans les meilleures conditions ou de nature à induire en erreur, l'AM pourra, sans préavis, immédiatement suspendre ou résilier le compte du consommateur et lui refuser l'accès, de façon temporaire ou définitive à tout ou partie de ses sites et sans que cela ne lui ouvre un quelconque droit à indemnité ni droit à réclamation. Le consommateur est seul responsable à l'égard des tiers et de l'AM des conséquences de la fourniture de toute information inexacte.

Il est interdit au consommateur de :

- divulguer leur mot de passe et identifiant ;
- utiliser l'identifiant d'un autre utilisateur (consommateur, professionnel ou médiateur) dont ils auraient eu connaissance ;
- supprimer ou modifier leur identité et leur identifiant ;
- tenter d'accéder ou accéder à des applications, données ou tous types de fichiers auxquels leur identifiant ne leur donne pas accès.

ARTICLE 16 : DROIT D'AUTEUR ET REPRISE DE CONTENU

Article L111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Toutes les informations présentes sur les sites de l'AM sont couvertes par la législation du droit d'auteur. Les documents fournis au consommateur par l'AM sont régis par le Code de la propriété intellectuelle. Ils demeurent la propriété de l'AM : il est par conséquent interdit de les reproduire, de les céder, ou de les exploiter sans le consentement de l'AM. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, faite sans le consentement préalable et écrit de l'AM, est illicite et constitue une contrefaçon donnant lieu à des sanctions

pénales. Les services proposés par l'AM, ainsi que les photographies, ne doivent pas être utilisés à des fins illégales. Vous comprenez et approuvez être seul responsable de vos actes et de leurs conséquences. L'AM et ses partenaires ne pourront être tenus responsables dans le cas d'un usage inapproprié de ses services ou de ses photographies. Toute utilisation, reproduction, revente ou simple communication, écrite ou orale, des services et des contenus proposés par l'AM sans son consentement écrit s'expose à des poursuites.

L'AM rappelle qu'il est interdit à tout professionnel de la médiation, de la résolution extrajudiciaire des litiges, cabinets juridiques ou contentieux d'utiliser, directement ou indirectement, quelque informations, connaissances ou savoir-faire que ce soient, dispensés lors des prestations. Toute copie, reproduction ou représentation par quelque moyen ou procédé et sur quelque support que ce soit en est interdit.

Ainsi, le consommateur s'engage expressément à ne pas copier, utiliser, reproduire totalement ou partiellement le savoir-faire de l'AM.

ARTICLE 17 : NULLITÉ D'UNE CLAUSE

Si l'une de ces clauses venait à être nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

ARTICLE 18 : EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ.

L'AM décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de piratage informatique et d'incendie sur les informations et dossiers en cours ainsi que dans l'éventualité de perte ou destruction de manière fortuite ou de force majeure. Les conditions de cet article concernent les missions et travaux en cours ainsi que ceux archivés. Aucune réclamation concernant la perte de données sur un REL ou une mission effectuée ne sera admise. Aucune indemnité, compensation ou dommages et intérêts ne seront dus par l'AM. L'AM décline également toutes responsabilités sur l'issue des médiations. Ces médiations n'engagent la responsabilité que des professionnels et du consommateur concernés. Le consommateur s'interdit toute action en réparation de préjudice à l'égard de l'AM, de l'éditeur des présents sites ou des utilisateurs, partenaires et contributeurs ou tous préjudices découlant de l'utilisation des Sites de l'AM, causé à eux-mêmes ou à un tiers. Le consommateur et seulement lui est habilité à juger de la pertinence des informations présentes sur les sites (avis, commentaires, etc.).

Tout utilisateur admet que :

- L'utilisation des Services, de l'information, des commentaires et des documents se font à ses propres risques. L'AM ne sera pas responsable des pertes de données, virus, bogues informatiques ou dommage affectant son ordinateur.
- L'AM ne garantit aucunement l'adéquation entre les Services Proposés et les attentes de l'Utilisateur.
- L'AM fait de son mieux pour proposer une information de qualité mais ne garantit aucunement la qualité et/ou la licéité ou la conformité à la loi du contenu créé ou non créé par l'AM ou par les partenaires et notamment les commentaires sur les sites de l'AM ou les informations trouvées sur les sites extérieurs accessibles via un lien hypertext.
- L'AM ne sera pas tenue responsable de dommages directs ou indirects financiers ou autres, du fait de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation des Services proposés.

En outre, le consommateur garantit l'AM contre tout recours ou action que pourrait lui intenter à titre quelconque et pour quelque raison que ce soit, et plus généralement à l'occasion de la saisie de données ou informations, toute personne qui s'estimerait lésée par la mise en ligne de ces données ou informations sur les sites internet de l'AM et s'engage à la tenir indemne contre tous frais judiciaires et extra judiciaires qui pourraient en résulter.

L'utilisateur reconnaît que :

- L'AM en aucune manière n'est en mesure d'apporter la garantie que les prestations répondront exactement à ses attentes. L'AM ne garantit pas que les résultats, les informations, ou le service, obtenus sont exempts de toutes erreurs ou défaut.

Par ailleurs, l'AM ne garantit pas l'exactitude des informations ni l'exhaustivité des informations contenues sur les sites. L'AM fait tout son possible pour proposer une information de qualité mais ne saura être tenue responsable en cas de non exhaustivité ou erreur trouvées sur ses sites. Chaque utilisateur est donc encouragé à contacter un professionnel (Avocats, Experts, etc..) pour s'informer et se défendre si le consommateur estime le devoir.

L'utilisateur reconnaît et accepte expressément que :

- L'AM et ses partenaires ne peuvent être tenus pour responsable des déclarations erronées des utilisateurs, la consultation est donnée sur la foi des seules déclarations des utilisateurs, excluant par hypothèse, toute consultation des documents en possession des utilisateurs.

- L'AM ne garantit pas que ses sites soit exempt de virus, vers ou chevaux de Troie informatiques, ni d'autres anomalies techniques indépendantes de sa volonté. A ce titre, le consommateur accepte les risques à télécharger ces fichiers et ne tiendra aucunement pour responsable l'AM si un de ses sites ou un des fichiers téléchargés porte préjudices de manière matériel ou immatériel au consommateur.

- Les transmissions de données sur le réseau Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative. L'AM ne saurait être responsable d'une part, des interruptions, lenteurs et inaccessibilités au réseau Internet, par voie de conséquence à ses sites, et d'autre part du fait que le réseau Internet puisse être saturé à certains moments de la journée rendant l'accès aux sites très difficile voire impossible.

- À tout moment, l'AM pourra modifier, interrompre temporairement ou définitivement l'accès aux sites, et ce, sans avoir à en informer les utilisateurs au préalable. L'AM ne prenant aucun engagement de maintenir un accès permanent et ininterrompu au site.

- L'AM n'est en aucun cas responsable de ces interruptions et des conséquences qui peuvent en découler pour l'utilisateur.

- L'AM, malgré ses meilleurs efforts pour maintenir ses sites dans un état opérationnel, n'assure aucune garantie expresse ou implicite concernant la qualité de ses prestations aux usages spécifiques que le consommateur en fait.

- L'AM n'offre aucune garantie quant au fonctionnement ininterrompu et/ou la continuité de ses sites et/ou du service en cas de force majeure ou cas fortuits tels que définis par la réglementation en vigueur.

- L'AM ne pourra être tenu responsable du manque de performance de ses sites et/ou des outils employés ou téléchargés, de la perte de données ou de services résultant de la non-tenu de délais, de la modification, de la suspension ou de l'interruption de ses sites, ni des conséquences découlant directement ou indirectement de la transmission de virus par le biais de ses serveurs.

L'AM ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage de quelque nature que ce soit pouvant survenir de l'utilisation ou au contraire de l'impossibilité d'accéder aux sites de l'AM.

ARTICLE 19 : ÉVOLUTION TECHNIQUE

L'AM se réserve le droit d'effectuer diverses opérations techniques à tout moment avec pour objectif constant d'améliorer ses sites. Ces opérations peuvent rendre les sites inaccessibles momentanément. Dans la mesure du possible, l'AM préviendra ses utilisateurs par le biais d'une annonce sur le site si l'une de ces opérations devait affecter le contenu ou les services proposés. Le consommateur décline toute responsabilité à l'AM si la non utilisation temporaire des sites entraîne des complications. L'AM ne garantit pas que son service soit exempt de bugs. Le consommateur convient que l'AM peut de plein droit, modifier ses services compte tenu de l'évolution des techniques.

ARTICLE 20. UTILISATION DE COOKIES & INFORMATION SUR VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur ce site sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de la communication de Jhumanise pour mieux répondre à vos attentes et vous adresser notre actualité. Elles sont conservées pendant 3 ans après votre résiliation et sont destinées à Jhumanise. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant par email ou par téléphone. Vos données ne sont ni cédées, ni vendues.

L'AM informe les utilisateurs qu'elle souhaite installer un cookie dans leur ordinateur, qu'un cookie inclut des informations relatives à leur navigation et ne permet pas d'identifier l'utilisateur.

En revanche, un cookie enregistre des informations relatives à la navigation de l'utilisateur sur les sites (pages consultées, date et heure de la consultation, etc.) destinées à être utilisées par l'AM lors de ses visites ultérieures.

L'utilisation de cookies permet à l'AM d'améliorer ses sites et de fournir un meilleur service, plus personnalisé.

L'AM utilise les cookies afin :

- d'évaluer l'audience de ses sites.
- de stocker les informations relatives aux préférences des utilisateurs.
- d'accélérer les recherches.
- de reconnaître l'utilisateur qui se reconnecte aux sites.
- Autre

L'AM informe les utilisateurs qu'ils peuvent s'opposer à l'enregistrement de "cookies" en configurant leur navigateur internet.

Plus d'information sur les cookies : <http://jhumanise.fr/cookies.pdf>

ARTICLE 21 : INTERVENTION DES MEDIATEURS ET QUALIFICATIONS.

L'intervention d'un médiateur sera considérée comme valide et autorisée par l'AM, uniquement si ce médiateur est agréé et autorisé par l'AM. L'AM garantit une formation des médiateurs ainsi que des valeurs professionnelles communes à l'AM et à son code de déontologie (ARTICLE 16). L'intervention de tout autre professionnel non validé par l'AM entrainera une violation du présent contrat et pourra constituer une cause de résiliation du compte de l'utilisateur.

ARTICLE 22 : PROTECTION DU CONTRAT

La signature de la présente adhésion implique purement et simplement l'acceptation des présentes conditions. Ce contrat et ces conditions générales sont la propriété de l'AM et sont confidentiels. La divulgation de ces conditions par la partie signataire à un tiers entrainera un litige présenté à l'article 11 entre l'AM et le consommateur.

En validant ce formulaire vous reconnaissez avoir lu et compris l'ensemble des 22 articles du contrat et les accepter sans réserve.